



INSTITUT DU MARAIS - CHARLEMAGNE - POLLES

DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Madame, Monsieur,

L'inscription ou la réinscription de votre enfant sera définitive à réception des documents joints.

Nous vous remercions de votre confiance.

La Direction.

Pour tous les élèves :

- Photocopie de l'attestation de droits Sécurité Sociale parents & enfant (datée de moins de six mois)
- Photocopie de la carte Mutuelle Santé de l'année en cours
- Une attestation d'assurance scolaire Responsabilité Civile (R.C.) & Protection Individuelle (garantie individuelle accidents corporels) 2019/2020
- Photocopie du livret de famille (feuilles parents & enfant)

Spécifiquement pour les élèves entrant en Première :

- La photocopie du récépissé de recensement ou la photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Spécifiquement pour les élèves entrant en Terminale :

- Le livret scolaire, s'il est en votre possession
- Une photocopie des résultats des épreuves anticipées du baccalauréat
- Le relevé de notes du baccalauréat pour les élèves doublant ou redoublant leur Terminale

Documents joints à nous retourner dûment complétés :

- Fiche d'inscription
- Fiche de renseignements
- Autorisation de prélèvements (à nous retourner accompagnée d'un RIB ou RIP) suivant le mode de règlement

La date, l'heure précise de rentrée et la liste des livres de votre enfant vous seront communiquées durant le mois d'août.



RÈGLEMENT FINANCIER 2019 / 2020

(à conserver par la famille)

TARIFS :

Frais d'inscription :	532 € exclusivement par chèque au moment de l'inscription
Frais de réinscription	465 € exclusivement par chèque au moment de l'inscription
Classe de Troisième :	1 968 € par trimestre
Classe de Seconde :	2 310 € par trimestre
Classe de Première :	2 568 € par trimestre
Classe de Terminale :	2 790 € par trimestre

Le prix de la scolarité s'entend tous frais compris : cours supplémentaires, cours de rattrapage, études. Les frais d'inscription (assurances, frais de dossier, ...) sont exigibles, par chèque, dès la signature du dossier d'inscription.

Le règlement peut être effectué par prélèvement. Nous vous remercions de remplir l'autorisation de prélèvement jointe, à nous retourner avec un RIB ou RIP (anciens élèves : en cas de non changement bancaire, seule la demande d'autorisation de prélèvement est nécessaire).

Tout trimestre commencé est dû intégralement.

Sauf cas de force majeure, le départ pour une raison personnelle ou une exclusion n'entraîne pas le remboursement des sommes versées.

Par ailleurs, l'inscription dans notre établissement rend obligatoire l'adhésion à l'**Association Thélème 96**, dont le but est d'aider à la réalisation de projets scolaires tels que actions humanitaires, séjours, stages, etc. Au titre de cette adhésion, vous devrez établir un chèque d'un montant de 30 € (ou davantage si vous le souhaitez) à l'ordre de l'association au moment de l'inscription.



INSTITUT DU MARAIS - CHARLEMAGNE - POLLES

FICHE D'INSCRIPTION – ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020

NOM DE L'ÉLEVE : PRENOM DE L'ÉLEVE :

ENTREE EN CLASSE DE : Troisième Seconde Première Terminale

Entrée en Terminale, série demandée :

Entrée en Première STMG

Entrée en Première générale, trinôme demandé :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mathématiques/Physique-chimie/Sc. de la vie et de la terre | <input type="checkbox"/> Cinéma audiovisuel/Humanités, littérature et philosophie/Langues, littérature et cultures étrangères |
| <input type="checkbox"/> Mathématiques/Physique-chimie/Numérique et sc. informatiques | <input type="checkbox"/> Langues, littérature et cultures étrangères/Sc. économiques et sociales/Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques |
| <input type="checkbox"/> Mathématiques/Sc. Economiques et sociales/Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques | <input type="checkbox"/> Autre |

1) A titre d'arrhes, nous réglons la somme de 532 € par chèque à l'ordre de IMCP.

Tout trimestre commencé est dû intégralement.

Sauf cas de force majeure, le départ pour une raison personnelle ou une exclusion n'entraîne pas le remboursement des sommes versées.

2) Caisse de solidarité :

Cotisation de : 30 € ou plus, précisez la somme

par chèque à l'ordre de : *Association Thélème 96*.

3) Nous souhaitons que les règlements suivants soient faits :

- par prélèvements (remplir alors l'autorisation jointe)
- par chèques à l'ordre de l'IMCP

RAPPEL DES TARIFS :

Classe de Troisième :	1 968 € par trimestre
Classe de Seconde :	2 310 € par trimestre
Classe de Première :	2 568 € par trimestre
Classe de Terminale :	2 790 € par trimestre

4) Documents économat

- Vous cochez cette case si vous ne souhaitez pas que les documents liés à l'économat vous soient adressés par courriel (ils le seront alors par courrier postal).

Madame / Monsieur

demeurant :

agissant en qualité de (relation avec l'élève)

après avoir pris connaissance du règlement financier ci-joint, déclare(nt) l'accepter et s'engage(nt) à en respecter les termes.

Date :

Signature(s) :